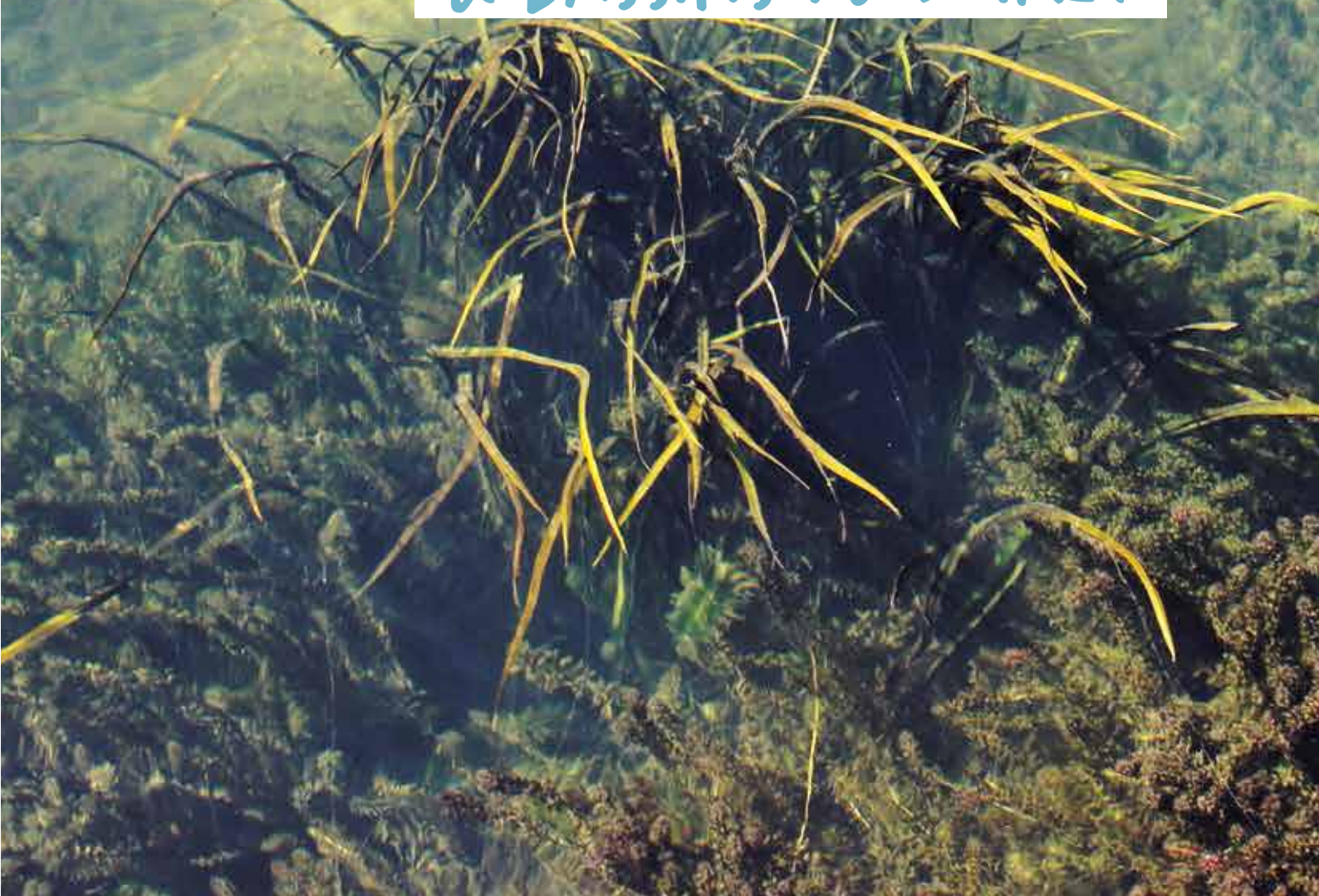


N°2 / COLLECTION THÉMATIQUE DU SAGE

Plantes INVASIVES & BASSINS DU LOIRET



Qu'est-ce-qu'une PLANTE INVASIVE ?

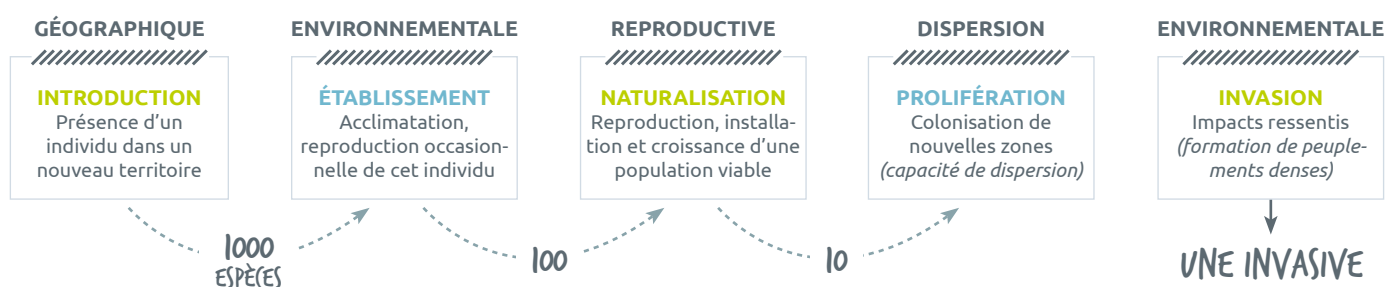
Une plante invasive est une espèce végétale se définissant à la fois par :

- Son **exotisme** : elle a été introduite, volontairement ou involontairement par l'Homme, sur un territoire se trouvant en dehors de son aire de répartition naturelle.
- Sa **naturalisation** : elle est capable de se répandre naturellement sans nouvelle introduction par l'Homme.
- Sa capacité à **proliférer** : elle s'exprime par une explosion démographique et une expansion géographique souvent rapide.
- Son caractère **impactant** : ses conséquences sont de natures diverses.

Source : © MNHN-CBNBP P. Vahrameev – Liste des espèces végétales de la région Centre.

Le processus d'invasion est souvent décrit comme une succession de phases durant laquelle la plante doit franchir des « BARRIÈRES » avant de devenir invasive :

« Selon Williamson (1996),
sur 1 000 espèces exotiques importées,
une seule deviendra invasive. »



Enjeux et IMPACTS

D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les espèces exotiques envahissantes (*animales et végétales*) sont la 2^{ème} **cause d'extinction des espèces dans le monde** juste après la destruction d'habitat ; pour cause les introductions en milieux insulaires. Dans nos régions, l'extinction d'espèces causée par des invasives n'est pas avérée, mais elles peuvent causer des préjudices pouvant être classés en trois catégories : **environnementaux, socio-économiques et sanitaires**. Une espèce invasive peut provoquer plusieurs types d'impacts.



SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'introduction d'espèces invasives (*animales et végétales*) peut provoquer des dommages économiques. À l'échelle de l'Europe continentale, le coût des espèces invasives est évalué à plus de 12 milliards d'euros par an (*LeMonde.fr*, 17/03/2014). *Egérie dense*, *Elodée du Canada* et *Elodée de Nuttall* impactent les activités piscicoles, touristiques et récréatives de loisirs.



SANITAIRES

L'ambrosie à feuilles d'armoise possède un pollen hautement allergène. Dans les zones infestées par l'ambrosie, 6 à 12% de la population y serait allergique (*ARS Franche-Comté*). En cas d'exposition, elle provoque rhinite, conjonctivite voire asthme et eczéma. La sève de la Berce du Caucase est photosensibilisante : après contact avec la peau et exposition au soleil, elle provoque des lésions. Celles-ci, à l'aspect de brûlures, deviennent rouges, gonflées et de grandes cloques apparaissent au bout d'un ou deux jours.



ENVIRONNEMENTAUX

Les invasives peuvent nuire à l'environnement de diverses manières. Les impacts potentiels sont la modification des fonds des cours d'eau et des berges entraînant des réactions en chaîne (*modification de l'écoulement des eaux, comblement, accentuation des crues...*). Exemple d'espèce pouvant causer cette réaction en chaîne : la jussie à grandes fleurs.

Toutes les espèces exotiques ne sont pas des invasives !

Ex : les espèces plantées et cultivées strictes qui passent uniquement la première barrière (Ex. le *Ginkgo biloba*) ou encore les espèces dites occasionnelles qui ne passent que les deux premières barrières (Ex. le colza).

A contrario, certaines espèces locales peuvent être envahissantes (Ex. les algues filamenteuses).

+ LES INVENTAIRES

La Commission Locale de l'Eau travaille depuis 2013 avec les acteurs de terrain (SIBL et ASRL) sur la problématique des espèces invasives. En effet, les deux principales rivières du territoire sont concernées par cette thématique avec néanmoins des impacts différents.

L'inventaire 2013 a permis de faire un état initial de la situation. Celui-ci a été reconduit en 2014 et 2015.



Résultats DE L'INVENTAIRE

Pour plus de détails,
retrouvez les résultats
complets de l'inventaire
sur www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Inventaire réalisé SUR LE LOIRET

Depuis plusieurs années, des plantes aquatiques sont réapparues sur le Loiret – preuve de l'amélioration de la qualité des eaux. Cependant, plusieurs espèces invasives (*Egérie dense* et *Elodée de Nuttall* notamment), formant des herbiers parfois très denses, prennent par endroit la place des espèces locales au point de gêner certaines activités

comme la navigation (notamment l'aviron) et la pêche.

L'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) et la ville d'Olivet mènent des actions pour retirer une partie de ces herbiers pour permettre le maintien des activités dans la limite des moyens matériels, humains et financiers à leur disposition.

INVENTAIRE

Depuis trois étés, 46 transects (ligne droite entre les deux rives) sont prospectés sur l'ensemble du Loiret.

Une vingtaine d'espèces ont été recensées :

- dont 2 invasives : *Egeria densa* (*Egérie dense*) et *Elodae nuttallii* (*Elodée de Nuttall*),
- 1 envahissante : algues vertes filamenteuses (*non déterminées*),
- 2 espèces Très Rares (RR) dans le département du Loiret et déterminantes ZNIEFF ont également été détectées : *Zannichellia palustris* et *Potamogeton obtusifolius* qui sont aussi en catégorie Vulnérable (VU) dans la liste rouge des Plantes vasculaires de la région Centre-Val de Loire.

RÉSULTATS

Les espèces les plus présentes sont les espèces invasives et envahissantes. La plus retrouvée est l'algue verte filamenteuse (présente 38 fois* sur 46 transects) suivies de près par l'*Egérie dense* (30 fois*).

Cependant en 3 ans de suivi, des évolutions sont déjà notables avec par exemple la quasi-disparition de l'*Elodée de Nuttall* à l'amont, laissant la place aux herbiers d'espèces locales. Cette élodée est désormais 4^{ème} (19 fois*), le cératophylle (espèce locale) ayant été trouvé plus fréquemment (26 fois*).

Par contre, l'*Egérie dense* continue sa progression vers l'aval. Ses herbiers combinés aux algues sont ceux qui posent le plus de problèmes aux milieux naturels, aux usages et à l'aspect visuel.

La majorité des espèces relevées sont des espèces locales présentes en plus faibles quantités. À l'aval sur la partie domaniale, la renoncule aquatique est bien représentée.

*Chiffres 2015.

CONCLUSION

L'ampleur de l'invasion sur le Loiret, compte-tenu de la surface à gérer, est difficile voire impossible à contenir et à maîtriser.

Il est nécessaire de continuer l'inventaire les années suivantes afin d'essayer de

comprendre les causes du développement de ces plantes et d'adapter la gestion afin que celle-ci réponde au mieux aux besoins du milieu naturel et des usages, dans des proportions humaines et financières réalistes.

Inventaire réalisé SUR LE DHUY

Depuis 2011, le Dhuy est confronté au développement de l'hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*). Certainement rejetée avec l'eau d'un aquarium, cette espèce invasive a colonisé 14 km de rivière et présente une très forte dynamique d'invasion. En recouvrant parfois la

totalité du cours d'eau, elle bloque le passage de la lumière et peut aussi entraîner une diminution de la quantité d'oxygène dissous dans l'eau. La flore et la faune du milieu s'en trouvent alors appauvries. Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL) est chargé de gérer son expansion.

INVENTAIRE

L'inventaire mis en place depuis 2013 a consisté à parcourir l'ensemble du linéaire envahi à pied et à noter différents paramètres, tels que :

- la présence/absence de l'espèce
- son pourcentage de recouvrement du cours d'eau
- la largeur et la profondeur de la rivière
- la densité de la végétation des berges...

Les analyses statistiques se sont révélées positives pour le critère « végétation des berges » démontrant qu'en présence d'une végétation importante, l'hydrocotyle se développait moins. L'ombrage est donc un facteur important dans la lutte contre cette espèce.

RÉSULTATS

Les relevés de ces 3 dernières années montrent que l'hydrocotyle fausse renoncule était bien présente sur 14 km mais que l'envahissement était faible sur une grande partie du linéaire (*quelques taches éparses*). Quelques foyers très importants existaient notamment à Neuvy-en-Sullias.

Cet inventaire a permis de déterminer une stratégie de gestion qui consiste pendant près de 5 mois de l'année à arracher manuellement tous les 15 jours l'hydrocotyle sur les fronts de colonisation (*parties amont et aval du linéaire envahi*). Cette technique utilisée depuis trois étés porte ses fruits ; on constate que le linéaire envahi a fortement diminué (*près de 7 km traités*).

Néanmoins, il est encore nécessaire de repasser tous les ans sur ces linéaires reconquis afin de vérifier que l'hydrocotyle ne s'y redéveloppe pas et ne gagne pas de nouveaux linéaires.



Agir contre
L'HYDROCOTYLE

...une stratégie de gestion qui consiste pendant près de 5 mois de l'année à arracher manuellement tous les 15 jours l'hydrocotyle sur les fronts de colonisation.



N°2 / COLLECTION
THÉMATIQUE DU SAGE
SEPTEMBRE 2015

SAGE Val Dhuy Loiret

Établissement public Loire

2 Quai du Fort Alleaume

CS 55708

45057 ORLÉANS CEDEX

Tel. : 02 46 47 03 05

Mail : contact@sage-val-dhuy-loiret.fr

www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Partenaires techniques



Structure porteuse du SAGE



Plaquette éditée grâce au soutien financier de



et des 21 communes du SAGE

LES BONS GESTES

À ADOPTER



PRÉVENTION

POUR LES PARTICULIERS



Vous souhaitez acheter des plantes :

- Privilégiez les espèces locales pour orner votre jardin, bassin, berge et/ou aquarium

Outil disponible : Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Centre (S. Gautier, juin 2014 – CBNBP délégation Centre) http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf

- Renseignez-vous auprès des vendeurs sur les risques d'invasion, les modes de reproduction et mesures de gestion



Vous possédez déjà des plantes invasives :

- Éliminez-les si possible, sinon assurez-en le suivi
- Pour les espèces à fleurs, taillez-les avant la période de floraison pour éviter la contamination des déchets et/ou du compost

Outil disponible : Dates optimales de gestion des plantes invasives en région Centre-Val de Loire www.cen-centre.org/



Vous videz votre aquarium :

- enlevez les fragments de plantes (les faire sécher et les mettre à la poubelle, surtout pas dans le milieu naturel) avant de vider l'eau dans les canalisations

Pour une aide à la reconnaissance : contacter le CBNBP délégation Centre-Val de Loire : jcordier@mnhn.fr.

Pour bénéficier de conseils techniques de gestion : contacter le CEN Centre-Val de Loire : plantes_invasives@cen-centre.org

Pour plus d'informations et d'outils : www.cen-centre.org/groupe-plantes-invasives/62-5-des-outils-a-telecharger

Pour avoir accès aux cartographies de répartition des espèces : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/especes.jsp>



POUR LES AGENTS DE TERRAIN ET TECHNICIENS DE RIVIÈRE LORS D'INTERVENTIONS DE PLUS GRANDE AMPLIEUR

- Ne transportez pas d'invasives ou fragments d'invasives, ni de terre susceptible de contenir leurs semences ou organes de bouturage sur un autre site
- Une fois l'identification confirmée, intervenez le plus précocement possible avant que la population ait le temps de s'étendre et avant la période de floraison pour les espèces à fleurs
- Préférez les techniques d'arrachage manuel, toujours plus efficaces et plus précises, ce qui n'est réalisable que pour des petites surfaces ; en cas d'interventions mécaniques, prévoyez une finition manuelle.
- Prenez les précautions sanitaires nécessaires pour le travail dans l'eau ou au contact de certaines espèces pouvant se montrer blessantes ou toxiques
- En milieu aquatique ouvert, contenez la zone d'intervention à l'aide d'un filet pour éviter toute fuite vers l'aval
- Nettoyez systématiquement tout le matériel d'intervention, autant le petit matériel (gants, bottes, râteliers...) que les engins mécaniques
- Veillez à ne pas disséminer de fragments de plantes lors du stockage et de l'élimination des déchets.